

Zeitschrift:	Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	5 (1917)
Heft:	24
 Artikel:	Professeurs et étudiants de Lausanne : au temps de la réformation
Autor:	Vuilleumier, Henri
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-379986

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS DE LAUSANNE AU TEMPS DE LA RÉFORMATION (1)

Mesdames, Messieurs, vous en particulier MM. les professeurs et étudiants qu'il me plaît, selon l'antique et solennel usage académique, de saluer du nom de *commilitones*. Puisqu'on a fait à votre doyen d'âge l'honneur de lui offrir la parole dans la réunion de cette soirée du mémorable 31 octobre, de quoi vous entretiendrait-il si ce n'est d'un sujet relatif à l'histoire de notre *Alma mater*? Je dis de *notre* alma mater, sans faire de différence entre nos deux Facultés. Pierre Viret, je le présume, ne vous appartient pas moins à vous, honorés frères et amis du moderne Chemin des Cèdres, qu'Alexandre Vinet ne nous appartient à nous, académiciens du vieux quartier-latin de la Cité.

Retracer l'histoire des origines de la *Schola Lausannensis*, évoquer dans cet édifice, érigé en l'honneur des lettres, des sciences et des arts, le souvenir des « lecteurs » et « escholiars » de Lausanne au XVI^e siècle, ce sera notre façon à nous d'inaugurer la série de nos solennités commémoratives.

Cette Ecole savante n'a-t-elle pas été un des premiers

(1) Conférence faite au Palais de Rumine, le 31 octobre 1917, à la réunion organisée par les deux Facultés lausannoises de théologie protestante, à l'occasion du quatrième centenaire de la Réformation.

fruits de la Réforme en notre terre romande ? N'est-ce pas dans le domaine de l'instruction publique que, chez nous comme ailleurs, au souffle vivifiant de l'Esprit, ce mouvement général, international, d'émancipation spirituelle et de rénovation morale a déployé le plus promptement et le plus ostensiblement ses effets ? Ne serait-ce pas un des grands mérites, un des titres de gloire de nos réformateurs tant laïques qu'ecclésiastiques, — si tant est qu'en cela comme en toute chose il soit permis de parler de gloire et de mérite, — que d'avoir dès les premiers jours pris à cœur les préceptes que voici de la Parole de Dieu écrite, naguère retrouvée et remise en honneur : « Ne vous modelez pas sur le présent siècle, mais soyez réformés, ou plutôt transformés, par le renouvellement de l'entendement », cette faculté de discerner et de comprendre le bien et le vrai. — « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, non seulement de tout ton cœur et de toute ton âme, mais de toute ta pensée ». — « Puisque le Seigneur, par sa divine puissance, nous a fait don de tout ce qui regarde la vie et la piété en nous faisant connaître Celui qui nous a appelés, faites donc aussi, de votre côté, tous vos efforts pour joindre à votre foi la vertu, et à la vertu la science. »

* * *

Lorsqu'il est question de la rénovation opérée sous l'influence de la Réforme dans le domaine de l'instruction publique, le respect de la vérité historique nous fait un devoir de ne rien exagérer. On aurait tort de croire que, sous le régime savoyard et épiscopal, notre pays ait été table rase au point de vue de l'instruction scolaire. A supposer qu'il en fût ainsi dans les paroisses rurales, il existait des écoles dans la plupart de nos petites villes. La plus prospère, à l'époque de la conquête bernoise, était celle de Vevey où régentait maître Jean Mimard, un des participants à la dispute de religion qui embrassèrent ensuite la foi dite nouvelle. Lausanne, aussi, avait son *rector scholarum* pour la ville inférieure, et

le chapitre de Notre-Dame nommait le régent du quartier de la Cité. Il faut bien, d'ailleurs, qu'il y ait eu chez nous des gens capables de lire pour que les Etats de Vaud, siégeant à Moudon en 1525, aient jugé nécessaire d'édicter des peines draconniennes contre les lecteurs des « déloyales escriptures de ce maudit hérétique Martin Leuter ».

Après quoi, il faut en convenir, l'enseignement qui se donnait dans ces écoles urbaines ne menait pas très loin. Il ne dépassait pas de beaucoup le degré élémentaire, et les régents, fussent-ils maîtres ès arts de l'Université de Paris, avaient souvent grand'peine à se faire payer l'écolage de leurs élèves, voire même le maigre salaire que leur devait le Conseil de ville. Il y avait bien, en outre, dans la Cité épiscopale, un collège dit des Innocents où des prêtres dévots enseignaient le chant liturgique et la grammaire. Et les jeunes clercs du diocèse étaient censés faire des études de théologie et de droit. Mais ces études devaient être des plus sommaires. Elles paraissent avoir porté sur le droit ecclésiastique et coutumier autant que sur les Docteurs de la sainte mère Eglise, et sur ceux-ci plus encore que sur les saintes Ecritures. Quiconque aspirait à acquérir une instruction vraiment supérieure, obtenir quelque grade académique, était obligé d'aller les demander à l'étranger. L'humanisme de la Renaissance qui, presque partout ailleurs a frayé les voies à la Réforme religieuse, n'avait fait qu'effleurer nos contrées. La trace la plus palpable qu'il y ait laissée, c'est la devise païenne des Montfalcon, ce fameux *Si quâ fata sinant*, qui dépare, pour ne pas dire qui profane, la partie la moins antique de notre belle cathédrale.

En de telles conjonctures, est-ce trop s'aventurer que de dire qu'en fait d'instruction supérieure, et même secondaire, presque tout restait à créer dans notre bonne ville de Lausanne ? Ceux à qui étaient réservés la tâche et l'honneur d'y pourvoir, ce furent les nouveaux maîtres du pays.

On dira, Messieurs, ce que l'on voudra des Excellences de Berne et de leur régime paternel. On pourra discuter à perte

de vue, avec plus ou moins de compétence et d'équité, les mobiles qui les ont fait agir lors de la conquête et de la réformation du Pays de Vaud. Il est permis, certes, de choyer, en fait d'Etat et d'Eglise, un autre idéal que celui dont elles se sont inspirées, cet idéal césaropapiste d'une *christenliche oberkeit*, d'un Etat et d'un « magistrat chrétien » selon la conception de Zwingli. Toujours est-il que sans les Bernois d'il y a quatre siècles, il est plus que probable que nous ne nous trouverions pas réunis ici. C'est d'eux qu'il a plu à Celui qui conduit toutes choses selon son conseil et dont les voies ne sont pas toujours nos voies, c'est d'eux et de leur forte poigne qu'il lui a plu de se servir pour faire de nous, Vaudois, ce que nous sommes devenus. Après nous avoir agrégés à la patrie suisse, après nous avoir dotés de la prédication de l'Evangile, ils ont posé les bases de nos institutions scolaires et préparé de la sorte les voies à notre culture intellectuelle et morale. Triple bienfait dont nous ne serons jamais assez reconnaissants.

C'est du troisième de ces bienfaits qu'à l'heure présente nous avons à nous souvenir et à les remercier. En ce faisant nous nous trouvons en parfait accord avec nos propres réformateurs. La sollicitude pour les écoles : c'est là un des points sur lesquels ceux-ci se sont toujours montrés le plus disposés à rendre justice à MM. de Berne, même en des temps où ils croyaient avoir le plus à se plaindre d'eux à d'autres égards. Je n'en veux d'autre témoignage que celui de notre Viret. Dans l'épître dédicatoire de son livre *De la vertu et usage du ministère* (1548) il leur a adressé à ce sujet les plus vifs et les plus copieux éloges. Et l'année précédente déjà, dans une lettre privée à l'antistès de Zurich, H. Bullinger, il disait : « Nous avons tout sujet de rendre grâces au Seigneur de ce qu'il a animé l'illustre sénat de Berne d'un esprit tel que, loin de dédaigner les bonnes études, il tient par-dessus tout à ce qu'on en prenne le plus grand soin. »



Les origines de notre haute Ecole sont restées, presque jusqu'à nos jours, enveloppées d'une grande obscurité. C'est au point que la date même de sa fondation était sujette à controverse. Et, comme il arrive en pareil cas, la légende et l'hypothèse se sont mêlées de suppléer si ce n'est de se substituer à l'histoire réelle. Aujourd'hui, nous sommes plus exactement renseignés (1). Ce n'est pas à dire que tout soit entièrement éclairci. Il s'en faut de beaucoup que l'on puisse se flatter de composer sur les débuts de notre Académie vaudoise un livre à peu près définitif comme celui que notre compatriote, le professeur Ch. Borgeaud, a eu le privilège de consacrer à l'Académie de Calvin.

Une chose est maintenant hors de doute : les débuts de notre Ecole remontent bien à 1537, comme l'avait indiqué l'historien Abraham Ruchat. Moins de trois semaines après la publication de l'Edit de Réformation de la fin de décembre 1536, on se préoccupait déjà à Berne de l'organisation, à Lausanne, d'un établissement destiné à former des ministres pour l'Eglise et des régents pour les collèges de la nouvelle province. Nous l'apprenons par la lettre que le pasteur et professeur Gaspard Megander (Grossmann), un fidèle disciple de Zwingli, adressait le 15 janvier 1537 à ses amis les pasteurs de Zurich : *Ludum Lauzanae instituimus lectio-nemque theologicam.* « Nous avons donc, ajoutait-il, besoin pour l'un et l'autre de maîtres instruits et érudits. » On avait jeté les yeux sur deux jeunes savants zurichoises, pour confier à l'un la direction du *ludus litterarius*, à l'autre la future chaire d'hébreu, et l'on cherchait activement un professeur de grec. Quant à l'enseignement théologique, on songeait à en charger les deux pasteurs de Lausanne, Pierre Caroli, un ci-devant docteur de Sorbonne, et son jeune collègue Pierre Viret, sans contredit le plus docte des ministres du pays. De leur côté, les commissaires venus de Berne pour régler l'emploi des biens de l'ancienne Eglise, prenaient leurs

(1) Voir à la fin de cette étude la note 1.

mesures pour assigner aux futurs titulaires un traitement convenable.

Les choses, cependant, n'allèrent pas aussi promptement qu'on l'eût désiré. On eut quelque peine à recruter le personnel enseignant. Les deux Zurichois sur qui l'on avait cru pouvoir compter furent retenus au service de leur ville natale, et pour ce qui est du versatile Caroli, il est probable qu'il fut déposé du ministère avant même d'avoir donné sa première leçon. Il en résulta que Viret se trouvait chargé à lui seul, à côté de ses fonctions pastorales, de tout l'enseignement théologique, sans qu'il soit possible de préciser le moment où il commença de professer. Au mois de juillet, un docteur dont le nom est inconnu inaugura la chaire d'hébreu, et en septembre on réussit à gagner pour celle de grec un autre jeune Zurichois, de vingt et un ans, qui devait s'illustrer plus tard comme médecin et comme naturaliste, Conrad Gessner.

Ni l'un ni l'autre ne firent long feu à Lausanne. Gessner repartit au bout de trois ans pour aller perfectionner ses études médicales à Montpellier. Il eut pour successeur un helléniste de profession, Jean Ribbit, natif du Faucigny, qui dirigeait depuis quelque temps l'école de Vevey. Celui-ci avait fait de solides études classiques à Paris, à telles enseignes que Robert Estienne, le célèbre humaniste-imprimeur, n'hésita pas à lui confier la révision du manuscrit de son *Thesaurus* de la langue grecque. Le lecteur en hébreu avait déjà quitté notre ville au terme d'une année pour faire place à un maître ès arts du midi de la France : Imbert Pacolet. Précédemment régent au collège de Nîmes, il avait dû s'en retirer comme entaché de luthéranisme. Il enseigna jusqu'à sa mort, arrivée en 1548. Ses leçons, dont aucun écho direct ne nous est parvenu, ne devaient pas être sans mérite. La preuve en est que Gessner, tout professeur qu'il était, ne dédaigna pas de se constituer son élève.

Celui des postes qu'on eut le plus de peine à pourvoir d'une façon satisfaisante était celui de *ludi moderator*. Dans

les circonstances données c'était, sans aucun doute, celui qu'il eût été le plus urgent de pouvoir confier à un homme d'une valeur éprouvée. Nous ignorons qui l'a occupé pendant les deux ou trois premières années. De son premier titulaire connu, tout ce qu'on peut dire à l'heure qu'il est, c'est qu'il s'appelait Jean Corneille et qu'il était venu du collège de Montbéliard.

Débuts, on le voit, des plus modestes. De loi scolaire, pas trace pour le moment. C'est dix ans plus tard seulement que l'institution naissante recevra sa forme définitive, son plan d'études régulier. Jusqu'à nouvel ordre la direction sera entre les mains du seigneur bailli et des deux prédicants de la ville, sous réserve, bien entendu, de la sanction du sénat de Berne et de ses conseillers ecclésiastiques. Ceux-ci prenaient pour norme l'ordre établi dans le gymnase récemment institué dans leur capitale et qui, lui-même, avait été organisé sur le modèle de l'Ecole de Zurich. En fait de professeurs, trois en tout : un Vaudois, un Zurichois, un Français, plus un régent pour le collège latin. Les élèves, pareillement, peu nombreux encore et en général mal préparés. La plupart étaient de jeunes clercs ou des novices des couvents sécularisés, à qui l'on avait laissé la jouissance de leurs prébendes à la condition qu'ils se voueraient à l'étude. A côté d'eux quelques laïques indigènes, quelques Suisses allemands et des réfugiés français parmi lesquels se recrutait sans doute la portion la plus éveillée, la plus studieuse de la gent écolière.

C'était, nous l'avons déjà dit, un terrain presque inculte qu'il s'agissait de défricher, en le faisant bénéficier tardivement de la renaissance des lettres et des sciences en même temps que de la réformation de la foi, du culte et des mœurs. Il fallait commencer par éveiller le besoin même et le goût d'une culture libérale, en faire sentir et comprendre le prix à un peuple chez qui elle avait été jusque là en médiocre estime. Encore en 1544, à propos d'un séjour qu'avait fait à Lausanne le pasteur zurichois Jean Stumpf en vue de

recueillir des matériaux pour sa Chronique de la Confédération helvétique, et pour expliquer le peu d'intérêt que les recherches historiques de cet érudit avaient rencontré auprès des magistrats de notre ville, Viret ne se voyait-il pas obligé de faire à un de ses correspondants l'aveu que voici : « A peine verriez-vous ailleurs des gens plus indifférents que les nôtres, ou plus contempteurs des *bonae artes* » ?

On conçoit qu'en de pareilles circonstances les leçons aient dû revêtir d'abord un caractère plutôt élémentaire. C'est peu à peu seulement qu'on pouvait s'attendre à voir le niveau général des études s'élever de quelques degrés. Gessner ne peut assez dire combien il regrettait de devoir employer la plupart de ses leçons à des *puerilia studia*, au lieu de pouvoir aborder les auteurs qu'il aurait eu l'ambition d'expliquer. Quelques années plus tard, un étudiant en lettres, fils du bourgmestre Wytténbach de Bienne, qui était en pension chez Viret, se plaignait à l'un des pasteurs de Zurich qu'en fait de grec il perdait son temps à Lausanne. Le professeur (c'était pourtant l'helléniste Ribbit) ne pouvait guère interpréter autre chose que le texte des livres du Nouveau Testament, attendu que son auditoire se composait en majeure partie d'anciens moines et d'autres élèves qui n'en étaient comme eux qu'aux premiers rudiments. Viret lui-même, vers la fin de 1545, s'excusant auprès d'un seigneur de Berne, Nicolas de Watteville, d'avoir fait quelques difficultés pour recevoir chez lui son fils, écrivait encore ceci : « L'état des choses chez nous, en particulier celui de notre école littéraire, était tel jusqu'ici que je ne pouvais guère espérer que votre fils acquerrait une culture intellectuelle digne de lui et d'un père tel que vous. Mais, ajoutait-il, maintenant nous avons tout lieu d'espérer que les choses vont changer de face. » On verra tout à l'heure à quoi et à qui faisaient allusion ces derniers mots.

Il y aurait pourtant de l'ingratitude à mépriser ces faibles commencements, d'autant plus que MM. de Berne ont fait leur possible, le plus souvent à l'instance de Viret et de

ses collègues de la Classe pastorale de Lausanne, pour développer, pour perfectionner graduellement l'institution fondée en 1537. Nous allons passer rapidement en revue les mesures successives qu'ils prirent à cet effet jusqu'au moment où fut promulguée notre Loi académique la plus ancienne.

* * *

La première de ces mesures remonte au mois d'octobre 1540. Elle fait l'objet du premier document officiel concernant l'Ecole de Lausanne qui soit parvenu à notre connaissance. C'est une missive, à l'adresse de son cher et fidèle bailli, par laquelle le Conseil de Berne fixe définitivement le traitement des professeurs ainsi que du principal, adjoint à ce dernier un *proviseur* ou bachelier, assigne à chacun une demeure d'office, ordonne d'aménager à l'usage du Collège et des Leçons publiques un étage de l'immeuble dit de *la Clergie*. (Il occupait une partie de l'emplacement où devait s'élever un demi-siècle plus tard le bâtiment académique actuel de la Cité.) En outre, l'Ecole déjà existante était complétée par un nouvel établissement destiné à fournir un logement à un certain nombre de ses élèves.

Il importait en effet, pour peupler les classes et l'auditoire, pour y attirer surtout des enfants du pays, d'en faciliter l'accès à des jeunes gens qualifiés à qui leurs ressources personnelles n'auraient pas permis de s'accorder le luxe d'un séjour prolongé à Lausanne. De là la décision de joindre à l'Ecole un internat, semblable à celui qui existait déjà à Berne dans l'ancien couvent des Cordeliers. Dans cette espèce de *convict* ou d'*alumneum*, des escholiers, qui en seraient jugés dignes par le bailli et les deux prédicants, trouveraient un intérieur leur offrant quelques-uns des avantages de la vie de famille. Douze escholiers pour commencer (*les Enfants de Messieurs*, comme ils allaient s'appeler dans la bouche du peuple) devaient y être entretenus aux frais du gouvernement, sous la direction paternelle d'un

praeceptor doté d'un traitement de professeur et logé, avec ses pensionnaires, dans une des ci-devant maisons de chanoines à la Cité.

Dès qu'on eut connaissance de la nouvelle fondation, les demandes d'admission ne se firent pas attendre. Mais... qui donc se montra le moins empressé de profiter des largesses du souverain ? Chose caractéristique : justement ceux à qui l'internat était destiné en première ligne. « Messeigneurs, écrivait-on de Berne, environ trois mois plus tard, au bailli Sébastien Naegueli, ont vu avec regret que les prédicants ne présentent pour le pensionnat que des Français. Dites-leur donc de faire en sorte qu'il y entre aussi des enfants du pays, et vous-même, tâchez d'en découvrir de capables. » Cette injonction ne demeura pas sans effet. Dans une liste des Douze que renferme le compte baillival de l'année suivante, 1541-1542, on relève au moins cinq noms qui portent bien authentiquement le cachet du Pays de Vaud.

Restait à trouver l'homme de confiance — et avec lui la femme bien qualifiée — qu'on pût placer à la tête de cette pension-famille. C'était le point délicat. Provisoirement la direction en avait été remise à l'un des prédicants. Non pas à Viret (MM. de Berne venaient de le « prêter » à l'Eglise de Genève en attendant le retour de Calvin), mais à son nouveau collègue, le dauphinois Béat Comte ; homme très cultivé, d'un commerce agréable et qui, chose assez fréquente en ce temps-là, menait de front l'exercice du saint ministère et la pratique médicale. Pendant deux ans on tenta démarche sur démarche pour s'assurer les services d'un titulaire offrant toutes les garanties désirables. Dans le pays même, à Neuchâtel, à Genève, en France, partout on s'était heurté à des refus. Enfin, en 1542, le précepteur si longtemps cherché en vain fut amené par la Providence en la personne d'un proscrit aussi pieux que lettré.

C'était un brillant humaniste italien, Celio Secundo Curione. Il avait dû franchir les Alpes pour se soustraire aux agents de l'Inquisition. Muni de lettres de recommanda-

dation de la duchesse de Ferrare et de l'antistès Bullinger de Zurich, il était venu mettre ses talents et sa grande expérience de l'enseignement classique à la disposition des Seigneurs de Berne. Ceux-ci lui firent l'accueil le plus flatteur. Ils l'adressèrent immédiatement aux pasteurs et professeurs de Lausanne (où Viret venait de reprendre ses fonctions) et, sur leur proposition unanime, l'appelèrent à occuper le poste à pourvoir. Ils firent mieux que cela : spontanément ils créèrent pour Curione une chaire nouvelle, celle des *arts libéraux* ou de philosophie, au sens très étendu qu'on attachait alors à ce mot. Il reçut un traitement qui valait près du double de celui des autres « lecteurs ». On lui fournit l'argent nécessaire pour aller à la recherche de sa famille, qu'il avait dû laisser en Italie. Et lorsque, au bout de quelques semaines, il fut heureusement de retour de ce périlleux voyage, le Sénat le gratifia encore de 20 couronnes pour l'aider à reconstituer sa bibliothèque. MM. de Berne, malgré leurs principes de stricte économie, savaient à l'occasion faire largement les choses.

Curione inaugura son professorat par un discours en beau latin sur les arts libéraux, dans lequel il s'appliquait à faire ressortir l'importance des études classiques pour de futurs théologiens. C'est le premier discours d'installation d'un professeur lausannois qui soit parvenu jusqu'à nous. Quel honneur pour nos jeunes étudiants que de débuter dans la carrière sous de pareils auspices ! Pour les Douze, en particulier, quel privilège et quel stimulant que de vivre en un commerce familial avec cet humaniste chrétien qui avait fait à ses convictions religieuses le sacrifice de sa patrie, de son patrimoine, de sa gloire selon le monde ! Malheureusement, non pas pour lui, mais pour l'Ecole qui lui devait son premier lustre, il n'y resta guère plus de quatre années. C'est que sa piété laïque, sa foi peu dogmatisante, son libéralisme en un mot, assez semblable à celui d'un Sébastien Castellion, ne s'accommodeait pas facilement à la théologie de collègues qui subissaient de plus en plus l'ascendant du

génial mais rigide docteur et réformateur de Genève. Malgré l'amitié de Viret, Curione, — lui qui professait croire en « l'amplitude du règne de Dieu », — devait se sentir un peu isolé et comme à la gêne dans ce petit monde de la Cité lausannoise, toujours préoccupé de questions dogmatiques et ecclésiastiques ; dans cette ville de province, encore à moitié campagnarde, qui ne faisait pour ainsi dire que de naître à une vie intellectuelle, et où il n'y avait ni bibliothèque académique ni imprimerie ! On a d'ailleurs de fortes raisons de croire qu'il était mieux fait pour meubler et nourrir l'intelligence de ses auditeurs que pour s'occuper des détails de la cuisine de ses pensionnaires et contenter leur robuste appétit. Le fait est que, vers la fin de 1546, le savant Piémontais partit pour Bâle, dont il ne tarda pas à orner l'université.

* * *

Pour en revenir aux actes par lesquels le gouvernement de Berne témoignait de sa sollicitude pour la prospérité de l'Ecole qui lui devait sa naissance, constatons qu'une année déjà avant le départ de Curione il en avait donné une marque nouvelle.

Le Collège, disions-nous, était resté en souffrance faute d'un préposé qui fût vraiment à la hauteur de sa tâche. Avec la rentrée d'octobre 1545 une nouvelle ère allait s'ouvrir pour lui. Un des grands pédagogues du XVI^e siècle, Mathurin Cordier, en prit les rênes en main. « Partout, disait la voix publique, où enseignera maître Cordier fleuriront les bonnes études. » Aussi se le disputait-on à l'envi. Il y avait trente ans au moins que ce Normand régentait en divers lieux. On sait qu'à Paris il avait eu le jeune Calvin pour élève ; que, dénoncé comme hérétique, il avait dû fuir la grand'ville pour mettre sa vie à l'abri ; que de Bordeaux, où il enseigna au célèbre collège de Guyenne, il était venu rejoindre Calvin à Genève et qu'il avait suivi Farel à Neuchâtel. A deux reprises déjà des démarches

avaient été faites pour l'attirer à Lausanne. Malgré les conditions avantageuses qu'on lui offrait, il ne s'était pas senti libre d'abandonner Neuchâtel si peu de temps après y avoir été généreusement recueilli. Il finit pourtant par céder lorsque le Sénat de Berne, sollicité par tous les intéressés, Viret en tête, fut revenu à la charge. « *Cordier est à nous !* » s'écria joyeusement le pasteur de Lausanne, et au même moment il écrivait à un autre de ses correspondants : « *Jamais, j'en suis persuadé, nous n'aurons à nous repentir d'avoir confié notre jeunesse à un tel maître.* »

Bientôt, en effet, les choses changèrent de face. Sous le principalat de cet éducateur émérite, le Collège de Lausanne devint pour une douzaine d'années l'école la plus florissante du protestantisme réformé en pays de langue française. Mieux que personne, maître Cordier s'entendait à faire marcher de pair l'étude du bon latin et celle de la pure langue maternelle. Mais ce qu'il n'avait pas moins à cœur, c'était d'inculquer à ses disciples, en même temps que le goût des lettres, celui de la piété et des bonnes mœurs. Aussi vit-on le nombre des escholiers s'accroître d'année en année, si bien que le corps enseignant dut être augmenté à proportion. Au proviseur établi en 1540 il fallut ajouter plusieurs *hypodidascali*. Et quelle heureuse influence l'impulsion donnée par le nouveau directeur ne dut-elle pas avoir aussi sur la qualité des élèves ! Comme le niveau des études subséquentes, celui des leçons académiques, dut en être relevé !

Veut-on une preuve du succès qui n'avait pas tardé à couronner ces efforts ? Je n'en connais pas de plus parlante que le revirement qui s'était produit dans les dispositions de ces mêmes Lausannois, naguère encore si réfractaires, semblait-il, à la culture des *bonae artes*. Voici à quelle occasion il se manifesta. L'antistès de l'église de Bâle, Oswald Myconius, avait prié le premier pasteur de Lausanne d'arranger un échange entre deux jeunes gens de l'une et de l'autre de ces villes. Viret s'était mis en devoir de

chercher dans la bourgeoisie lausannoise une famille disposée à entrer dans cette combinaison. Peine perdue ! A la seule exception d'un conseiller tenant auberge, tous les parents à qui il en avait parlé lui avaient fait invariablement la même réponse : « Tant s'en faut que nous songions à envoyer nos garçons dans un autre collège que le nôtre, que nous les rappellerions plutôt s'ils se trouvaient ailleurs. » Cela étant, Viret conseillait à son collègue de Bâle de s'adresser à Genève : « Là aussi il y a des écoles qui ne sont point à dédaigner, bien qu'elles ne soient pas courues comme l'est celle d'ici. » Cela se passait quatre ans à peine après la venue de Cordier.

Entre temps, c'est à l'enseignement théologique qu'une réforme avait été apportée. Il y avait près de dix ans que Viret en était chargé, cumulant les fonctions de pasteur et celles de professeur. Mainte fois, lors même qu'il n'était pas « de semaine », il s'était vu obligé de suppléer encore son collègue dans le pastorat, quand celui-ci s'absentait pour aller soigner sa clientèle de Berne ou de Neuchâtel. Pareil surcroit de besogne était déjà échu à cet excellent Viret au temps de sa première lune de miel ! Il est vrai qu'au bout de quelques années, Béat Comte s'était décidé à opter pour la pratique médicale qui, mieux que la cure d'âme, était son affaire. Viret avait acquis en la personne de Jaques Valier, ministre à Aubonne, un *comes plus beatus* qui, lui, se donnait tout entier à son œuvre pastorale. Il est vrai encore que plusieurs « diacres » avaient été établis à la décharge des deux pasteurs en titre. Néanmoins, à la longue Viret n'eût pu suffire à sa double tâche, d'autant moins qu'elle s'était triplée depuis que, cédant à des sollicitations venues de toutes parts, notamment des hautes sphères de Berne, il s'était résolu à recevoir des pensionnaires dans sa cure de la Madeleine.

A un moment donné, — c'était vers la fin de 1546, à l'époque de son second mariage, — il éprouva décidément le besoin d'être soulagé d'une partie de son pesant fardeau.

Celle dont il souhaitait de se démettre, c'était le cours de théologie. Quelque qualifié qu'il fût par sa vaste et solide érudition pour s'en acquitter à son honneur et à la satisfaction de son auditoire, ses dons naturels l'inclinaient plutôt vers l'instruction populaire. Il estimait pouvoir employer plus utilement, pour la cause du Christ et de son règne, ce qu'il appelait modestement son « petit talent » et les loisirs que lui laisserait le ministère pastoral en se vouant à des travaux littéraires. Ecrire pour « les simples et rudes gens », vulgariser la doctrine évangélique dans le langage qui, disait-il, lui était le plus familier « selon sa nativité », — c'est là qu'avec raison sans doute il voyait sa vraie vocation. Entrant dans les vues de leur prédicant de Lausanne, MM. de Berne jugèrent donc opportun de séparer le professorat des fonctions pastorales et de créer une chaire spéciale pour l'enseignement de la théologie.

Ils auraient mis le comble aux souhaits de Viret s'ils avaient consenti à y installer son vieil ami Guillaume Farel. C'était aussi le vœu ardent de Calvin qui, de Genève, suivait d'un œil vigilant tout ce qui se passait dans l'Ecole de Lausanne. « Cet homme excellent, écrivait-il au sujet du doyen de Neuchâtel, est bien exercé dans les saintes Ecritures ; il en serait un interprète fidèle. Je ne vois pas d'occupation qui pût mieux convenir à sa vieillesse; car il désapprend de jour en jour à être populaire. »

Mais le Sénat de Berne, « pour de certaines raisons » qu'il se dispensait de spécifier, refusa de sanctionner cette nomination, tout appuyée qu'elle était par un vote de la vénérable Classe de Lausanne. Refus d'autant plus significatif qu'au même moment il agréait, pour le poste de lecteur ès arts, une autre candidature également soutenue par Viret, celle d'André Zébédée, humaniste brabançon, naguère prédicant à Orbe et auparavant collègue de Cordier au collège de Guyenne. Le vieux Farel, cet intrépide pionnier de la Réforme dans les terres romandes de Berne, avait cessé d'être, en haut lieu, *persona grata*. Pourquoi? C'est

ici un point douloureux auquel nous ne pourrons éviter de toucher tout à l'heure. A sa place, après d'assez longues recherches demeurées infructueuses, c'est Jean Ribbit, le lecteur en grec, qui, faute de mieux, fut promu à la nouvelle chaire. Si je dis faute de mieux, c'est que Ribbit était philologue plutôt que théologien et, bien que la langue de l'Ancien Testament ne lui fût rien moins qu'étrangère, c'est comme helléniste avant tout qu'il s'était fait connaître et apprécier. Mais sa personne offrait cet avantage qu'il marchait d'accord avec Viret et Calvin sans donner de l'ombrage à MM. de Berne.

* * *

Cependant l'heure était venue de couronner le modeste édifice dont les fondements avaient été jetés au lendemain de l'Edit de Réformation ; l'heure de donner une loi organique à cette école qui, depuis dix ans qu'elle existait, n'avait été régie que par une série d'ordonnances partielles et plus ou moins provisoires.

Ces premières *Leges Scholae Lausannensis* n'ont jamais été imprimées (les Bernois n'étaient pas grands amis de la presse). La copie ancienne qu'en possèdent nos archives académiques ne porte pas de date. Une tradition qui paraît remonter au XVII^e siècle la fixait à l'an 1550 ; donnée chronologique que se sont transmises de confiance tous ceux qui jusqu'ici ont écrit sur nos institutions scolaires. Ce n'était qu'une donnée approximative. Or il se trouve, — contrairement à la tendance habituelle de toute tradition, — que, dans le cas particulier, notre tradition académique, au lieu d'antidater ce document, l'a au contraire rajeuni de quelques années. Des recherches faites naguère dans le *Rathsmannual* de Berne nous ont en effet appris que la vraie date de la promulgation est le 25 août 1547. Ce qu'elles nous ont appris en même temps, c'est que les auteurs de la Loi ne doivent pas, comme on se plaisait à le supposer, se chercher à Lausanne même. Elle est l'œuvre d'une commission com-

posée des seigneurs bannerets J. Rodolphe de Graffenried et Jean Steiger et du pasteur et professeur Simon Sulzer. Cela n'exclut pas, sans doute, que, tout en mettant à profit les leçons de dix années d'expérience et en s'inspirant de ce qui se pratiquait ailleurs, les commissaires aient recouru aux conseils d'un Viret et d'un Mathurin Cordier. Il y a tout lieu de penser que la rédaction dernière, tant en allemand qu'en latin (en bon latin d'humaniste), est due à Sulzer, un pédagogue de mérite qui, dans ce temps-là, était en relations particulièrement amicales avec nos réformateurs romands. Ce qui est certain, — nous pouvons l'inférer d'une lettre de lui à Calvin, — c'est qu'il vint au commencement d'octobre passer quinze jours à Lausanne pour présider à la mise en vigueur de la nouvelle loi. « Vrais jours de fête, écrivait-il, jours alcyoniens, où je me repose et me récrée de la plus agréable façon en communion intime avec des frères. »

Cette loi de 1547 est remarquable à plus d'un égard. Ce n'est pas la surfaire que d'y voir un prototype des lois octroyées par la suite aux sœurs cadettes de l'Ecole de Lausanne, à ces académies protestantes que la seconde moitié du XVI^e siècle et les premières années du siècle suivant ont vu naître, à Genève d'abord, puis successivement en diverses villes de France. Il ne saurait être question à cette heure de l'analyser en détail. Elle mériterait une étude à part. Des deux parties dont elle se compose, la première concerne la *Schola classica sive privata*, c'est-à-dire le Collège, avec ses sept classes ; la seconde les *Lectiones publicae*, la haute-école qu'on prit de bonne heure l'habitude de décorer du nom d'*Académie*. Je renonce à parler de celle-là. Au sujet même de celle-ci, qui nous intéresse le plus directement, je dois me borner à relever quelques points propres à caractériser l'esprit qui animait le législateur.

A propos du pensum prescrit à chacun des quatre professeurs ordinaires, notons en premier lieu la tâche assignée à celui de langue grecque. Des deux leçons qu'il avait à

faire dans la règle quatre jours de la semaine, l'une était consacrée alternativement à l'explication d'un orateur, Isocrate ou Démosthène, et à celle d'un poète, Homère, Pindare, Sophocle ou Euripide. L'autre avait pour objet l'éthique et des dialogues choisis de Platon. N'est-elle pas digne de remarque, cette conjonction en une seule et même chaire de l'interprétation des chefs-d'œuvre de la littérature grecque et de l'enseignement de la morale ? Cette sorte de mariage entre l'antiquité classique et la Réforme, — quel hommage rendu en pleine Ecole de théologie chrétienne à ce qu'il y avait de beauté, d'humanité, d'idéalisme dans la culture des anciens Hellènes ! — Trois quarts de siècle plus tard, une loi subséquente maintiendra encore, par habitude et surtout par motif d'économie, cette association du grec et de la morale, mais elle ne saura plus s'élever ni à la même hauteur ni à la même largeur de vues.

Pour ce qui est du *Theologus*, voici son programme aux termes de notre loi. Il a pour tâche, en première ligne, d'extraire des sources hébraïque et grecque le sens littéral et véritable (*sententiam germanam*) du texte biblique, en ayant soin de l'élucider d'après le contexte et en discutant « avec modestie et révérence » les interprétations proposées par d'autres exégètes. Après quoi il fera ressortir, à propos de chaque morceau, ce qui peut se rapporter aux *loci communes*, autrement dit à la dogmatique. Mais il s'en tiendra à l'idée générale et, pour les développements, renverra les étudiants aux traités spéciaux sur la matière. Il indiquera enfin l'*usus* à faire de la péricope ainsi expliquée, les leçons à en tirer en vue soit de l'édification personnelle soit de l'instruction ecclésiastique. Ainsi tout se concentre encore sur l'investigation scientifique non moins que religieuse de la vérité révélée dans les livres sacrés. Aussi bien le professeur de théologie était-il appelé communément « lecteur ès saintes Ecritures ». Il en fut ainsi jusqu'à la dernière décade du siècle de la Réformation. Alors le centre de gravité se déplacera. L'exégèse biblique passera sous la tutelle de la

dogmatique confessionnelle. Le docteur en « sacro-sainte théologie » de ce temps-là (Dubuc, en latin *Bucanus*) se fera un titre d'honneur d'avoir le premier, dans son enseignement académique, substitué un système de doctrine construit selon la méthode « didascalique » (lisez : scholastique) à l'interprétation des textes sacrés. Celle-ci, le théologien s'en déchargera de plus en plus sur ses collègues en hébreu et en grec, lesquels auront, chacun [en ce qui le regarde, à se plier aux exigences de la nouvelle orthodoxie officielle.

Autre trait caractéristique : malgré la séparation du professorat théologique d'avec le pastorat, union étroite entre l'Ecole et l'Eglise. Les deux pasteurs en titre de la paroisse de Lausanne ont droit de séance au *coetus* académique et prennent une part active au régime de l'Ecole. Rien ne s'opposerait à ce que l'un d'eux fût nommé recteur. Ils font à leur tour la critique des sermons prêchés par les proposants. S'agit-il des *disputationes sacrae* qui ont lieu deux fois par mois le mercredi matin à l'issue du prêche ? Le professeur de théologie leur soumet au préalable les conclusions ou thèses à attaquer et à défendre par les étudiants désignés ad hoc. A eux, alternativement, de présider en qualité de modérateurs à ces exercices d'argumentation ; le théologien n'intervient dans la discussion que s'il y a lieu de résoudre quelque difficulté particulière. Au surplus, nous savons par ailleurs que, conjointement avec les ministres du Colloque de Lausanne (c'est-à-dire ceux de la ville et des paroisses circonvoisines), ils fonctionnent comme experts aux examens des candidats au saint ministère. D'autre part, les professeurs de l'Académie (sauf le lecteur ès arts s'il est laïque) continuent, comme par le passé, de siéger dans l'assemblée hebdomadaire du dit Colloque et d'y « proposer » à leur tour. Ils sont membres de droit de la Classe pastorale de Lausanne-Vevey et peuvent y parvenir au grade de « juré » (inspecteur de paroisse), voire même à la dignité du décanat. C'est par ce corps ecclésiastique qu'ils font

appuyer auprès de Leurs Excellences les propositions qu'ils ont à faire dans l'intérêt de l'Ecole, notamment en cas de repourvue d'une chaire vacante ou du poste de principal.

Cette connexion étroite s'explique et se justifie par l'origine même de l'Ecole et par le but principal de son institution. Mais il y avait là un état de fait gros de conséquences imprévues. L'événement ne devait pas tarder à montrer qu'il n'était pas de tout point à l'avantage de l'Ecole. Il était presque fatal que le personnel académique, — y compris les étudiants, — se vît impliqué dans les collisions qui ne pouvaient manquer de se produire d'un jour à l'autre entre l'Eglise et l'Etat, disons plus exactement entre le corps pastoral de la Classe ou du Colloque d'une part, les magistrats et ministres de la ville souveraine de l'autre.

Par le fait des circonstances, notre province, annexée à un pays et un peuple de langue, de race, de mentalité différentes, placée aux confins de la Suisse allemande et de l'Helvétie romande, était comme prédestinée à servir de champ-clos aux partisans et défenseurs des deux conceptions rivales qui s'étaient formées, au sein de nos Eglises du type réformé, en matière de dogme et de gouvernement ou, comme on disait alors, de police ecclésiastique. Elle était l'arène où non seulement les champions des deux camps en viendraient aux prises, mais où leur conflit prendrait au cours de peu d'années le caractère le plus aigu, le plus intransigeant.

Ce n'est pas le lieu ni le moment de refaire l'histoire de ces regrettables, mais à vues humaines inévitables dissensions. Edition renouvelée et non amendée des disputes entre chrétiens de l'âge apostolique ; ceux-ci disant : « nous, nous sommes de l'école de Zwingli » ; ceux-là : « et nous, du parti de Calvin », alors que les uns et les autres entendaient pourtant de bonne foi être au service d'un même Seigneur et Sauveur. J'ai essayé ailleurs de démêler les causes de ce conflit et d'en retracer les phases successives jusqu'à leur

tragique dénouement en janvier et février 1559 (1). Ici, nous n'avons qu'à constater la répercussion sur les destinées de l'Ecole de Lausanne. Il suffira, à cet égard, de rappeler deux épisodes d'entre les plus marquants.

Le premier s'est passé les premiers jours de 1548, peu de mois après l'entrée en vigueur de la Loi académique. Un candidat en théologie, originaire des Pays-Bas, passait ses derniers examens en présence des ministres du Colloque. Au même moment, Viret faisait afficher au portail de la cathédrale une série de thèses sur un sujet à discuter dans la prochaine assemblée ordinaire de cette vénérable compagnie. L'examen portait sur un texte relatif à la sainte cène ; les thèses concernaient le pouvoir des clefs, en d'autres termes : le droit, à revendiquer par les ministres au nom de la « dignité » de leur ministère, de suspendre ou d'exclure de la communion ceux qu'ils jugeaient indignes d'y participer. Ce fut la double occasion d'une âpre controverse entre deux hommes qui jusqu'alors avaient vécu sur le pied d'une amitié réciproque : André Zébédée, récemment appelé à la chaire des arts-libéraux, et Pierre Viret, l'auteur des thèses. Le premier, disciple enthousiaste de Zwingli, par les écrits duquel il avait été amené à l'Evangile et qu'il n'avait pas craint de proclamer en un distique latin le plus grand génie du siècle, reprochait vivement au second de dévier, sous prétexte de « concorde » et à la remorque de Bucer et de Calvin, du côté de Wittemberg ; bien plus, d'être, en fait de discipline ecclésiastique, fauteur d'idées à moitié catholiques. On sait que cette controverse, en se propageant de Lausanne à Berne, s'échauffa et s'envenima au point d'y déclencher une crise qui aboutit à la destitution du pasteur Sulzer et de ses adhérents. Peu s'en fallut que Viret ne fût enveloppé dans la disgrâce du prédicant bernois. Pour notre Ecole, le résultat le plus clair de cette querelle, c'est que c'en fut fait, pour un temps du moins, de la bonne harmo-

(1) V. ci-après la note 2.

nie au sein de la famille académique. Des professeurs, l'esprit de parti se communiqua à la jeunesse studieuse, dont une fraction s'y livra avec toute la fougue de son âge. Condition éminemment peu favorable au paisible progrès des études.

Transportons-nous maintenant à onze ans de là, en février 1559. Nous voilà au dernier acte du drame ecclésiastico-politique qui s'était déroulé entre la Classe de Lausanne et le Sénat de Berne. Viret et deux de ses collègues viennent d'être déposés de leur office pastoral. Les autres prédicants de la Classe, au nombre d'une trentaine, ont été mandés à Berne et placés devant l'alternative, ou de se soumettre à ce que les Excellences bernoises appelaient *leur Réformation* par opposition à celle de Calvin, ou de se démettre et de quitter le pays. Après trois jours de discussions et de négociations avec les ministres de la capitale, le plus grand nombre opte pour la démission et s'apprête à prendre le chemin de Genève. Que va faire le corps académique ? On s'efforce de lui persuader qu'il n'est pas solidaire de la cause des démissionnaires, que rien ne doit l'empêcher de demeurer en fonctions. Efforts inutiles ! Trois professeurs sur quatre, plus les deux premiers régents du Collège n'en demandent pas moins leur congé pour la pentecôte prochaine. Et lorsque, le mois suivant, les commissaires envoyés de Berne pour réparer les brèches insistent auprès d'eux pour les faire revenir de leur décision, ils croient devoir à leur conscience de la maintenir. Au terme fixé, ils partent eux aussi pour Genève, entraînant à leur suite une partie de leurs élèves. La plupart d'entre eux aideront à constituer le personnel enseignant et étudiant de la nouvelle académie créée sous les auspices de Calvin avec, pour premier recteur, un ancien recteur de celle de Lausanne.

Quant à l'Ecole lausannoise, naguère encore si prospère avec ses sept cents escholiers, tant de l'Académie que du Collège, elle restait désemparée. La ténacité bernoise la remit sur

pied, mais elle avait perdu son lustre. Pour le lui rendre en partie, il faudra attendre le renfort que lui amèneront les premières guerres de religion en France et les massacres de la Saint-Barthélemy. La leçon que MM. de Berne retirèrent des expériences faites, c'est qu'il y aurait avantage à relâcher les liens qui enchaînaient l'Ecole à l'Eglise. Les rompre ? Ils étaient trop avisés pour s'y résoudre. C'eût d'ailleurs été impossible; il est dans la nature des choses qu'Eglise et théologie ne puissent se passer l'une de l'autre; plus ou moins étroite, une relation quelconque existera toujours entre elles. Ce que fit le gouvernement bernois, ce fut de défendre à la Classe et au Colloque de Lausanne de s'ingérer dorénavant dans les affaires de l'Académie et du Collège. Les deux premiers pasteurs de la ville devaient continuer cependant à siéger dans leur corps directeur.

* * *

Mais revenons aux temps qui se sont écoulés entre ces deux dates fatales de 1548 et 1559. Ce furent à tout prendre, pour notre *academiola* (ainsi l'appelait un de ses maîtres), des années plus calmes et plus prospères qu'on n'eût pu s'y attendre après la crise aiguë qui en avait marqué le début. La paix, en effet, était rentrée au bercail depuis que le gouvernement avait eu la sagesse de transférer ailleurs ce boute-feu de Zébédée et de mettre à la raison les plus turbulents de ses acolytes parmi la gent scolaire. Cela nous explique que, à quelque temps de là, Viret, alors aux prises dans sa paroisse avec toute sorte de contrariétés, ait pu écrire à son ami de Genève : « Pour me réconforter il me reste la paix de la famille, la concorde et l'affection mutuelle entre confrères, et les progrès de l'Ecole. Si ces biens-là me faisaient défaut, ou je ne vivrais plus, ou il me faudrait émigrer loin d'ici. »

Ce serait le moment de passer en revue les hommes dont se composait à cette époque le corps enseignant. Le temps

dont nous disposons ne le permet pas (1). Il est deux noms, cependant, qu'il est impossible de passer sous silence.

Celui, d'abord, du lecteur en grec et en morale dont l'Ecole avait eu, en 1549, la bonne fortune de s'enrichir en la personne d'un jeune et élégant humaniste bourguignon. Théodore de Bèze est trop connu pour qu'il soit nécessaire de nous étendre sur l'histoire de son professorat à Lausanne. Nous pouvons nous en dispenser d'autant mieux que nous possédons sur cette phase de sa longue carrière une monographie (celle du regretté Auguste Bernus) après laquelle, passez-moi la familiarité de l'expression, il n'y a qu'à tirer l'échelle. Je me reprocherais pourtant de n'avoir pas rappelé au moins ceci :

De toutes les productions si variées de sa plume, qui ont vu le jour à l'ombre de notre cathédrale, celle qui de l'aveu général a le moins vieilli, c'est son *Nouveau Testament traduit et annoté en latin*; fruit de quatre années d'un travail acharné; œuvre non moins remarquable par un consciencieux emploi de la méthode philologique que par l'indépendance que son auteur a su garder vis-à-vis, non seulement de la tradition de l'ancienne Eglise, mais de ses autorités dogmatiques habituelles.

Ensuite, si Bèze a illustré notre Ecole, plus que n'a fait aucun autre professeur de cette période, en donnant à ses auditeurs le vivant exemple d'une union féconde entre ce qu'on appelait alors les bonnes lettres et les saintes lettres, il ne faudrait pas méconnaître le profit qu'il a retiré lui-même, pour son propre développement, des neuf années qu'a duré son séjour à Lausanne. L'opuscule qui clôt la série de ses publications lausannoises, sa *Confession de foi chrétienne*, atteste combien la foi nouvelle avec laquelle il était venu dans cette ville s'était mûrie, affermie, éclairée. Arrivé comme humaniste, il en repartait théologien et homme d'église, supérieurement outillé pour aller affronter

(3) V. ci-après la note 3.

les travaux, les responsabilités, les luttes qui l'attendaient dans la cité de Calvin.

Comment oublier, enfin, que notre jeune professeur devait parvenir à un âge assez avancé, assez patriarchal, pour voir de ses propres yeux ce que l'on n'eût jamais cru possible au moment où il faisait à Viret le grand chagrin de quitter son poste de Lausanne : les frères, alors profondément désunis, rapprochés, réconciliés ; les chaires de cette Ecole où il avait fait ses premières armes, occupées de nouveau par de ses amis ou de ses disciples ; bien plus : les Excellences de Berne, autrefois plus zwingliennes que Zwingli en personne, le prendre lui, le *senior* de l'Eglise de Genève, pour leur homme de confiance et, à la suite du Synode tenu sous leurs yeux en 1588, se convertir avec éclat (en matière de dogme tout au moins) à ce même calvinisme que, trente ans auparavant, elles avaient cru devoir bannir, non seulement des chaires, mais de leurs terres !

A côté de Théodore de Bèze, François Hotman, jeune juriste parisien de grand avenir, qui avait fait naguère à ses convictions évangéliques le double sacrifice d'une situation en vue à l'université d'Orléans et d'un opulent mariage en perspective. Dès qu'il se fut retiré à Lausanne, chacun comprit quelle précieuse acquisition ce serait pour notre cité que de l'y fixer par une fonction publique. Comme il n'existant pas alors de chaire de droit, ses nouveaux amis, à commencer par Viret, impatients de lui voir occuper une position quelle qu'elle fût, n'avaient rien imaginé de mieux que de le proposer pour la place vacante de diacre, c'est-à-dire de troisième pasteur ! Le Sénat de Berne trouva une autre et meilleure solution : il lui assigna, et cela à des conditions fort honorables, le poste qui pouvait le mieux convenir à un romaniste, versé comme peu d'autres dans les lettres latines, celui de régent de première au Collège, ce qui revenait à dire de professeur de rhétorique. Pendant six ans, le futur auteur de la *Franco-Gallia* justifia pleinement la confiance qu'on lui avait témoignée ; s'acquittant

avec autant de conscience que de talent de son modeste et absorbant emploi. Tout en poursuivant ses études juridiques, il trouvait encore le temps de suppléer en cas de besoin son ami de Bèze. Il n'abandonna la place que pour répondre à un appel qui lui permettait de rentrer dans sa véritable ornière. De cœur il n'en resta pas moins attaché à sa première ville de refuge.

Ce qui prouve combien il savait apprécier les mérites du milieu lausannois, c'est une lettre que, de Strasbourg, il écrivait deux ans plus tard. A ma connaissance, il n'a pas été rendu de plus beau témoignage à l'esprit qui régnait alors dans nos écoles. La lettre est adressée à Bullinger, dont le fils faisait ses études dans la cité alsacienne. « Je pense souvent, dit-il, à votre fils, mon cher voisin. Si j'avais à choisir et que je fusse à votre place, à vous qui devez connaître la discipline de l'Ecole de Lausanne, j'aimerais bien mieux qu'il passât son jeune âge dans cette ville où l'on voit briller de toute part des exemples admirables de piété et de vertu, qu'ici, où l'on tolère bien des choses qui, si vous en aviez connaissance, vous auraient engagé depuis longtemps à retirer le jeune homme des périls qu'il court. » C'était beaucoup dire quand on songe à la renommée européenne dont jouissait, sous le rectorat de Jean Sturm, le Gymnase de Strasbourg. Mais Hotman, qui pouvait juger *de visu*, devait savoir ce qu'il disait. Aussi est-ce à Lausanne qu'il plaça son frère cadet dont il avait à diriger l'éducation.

* * *

Qu'en était-il donc des *escholiers* lausannois de ce temps-là ? C'est à répondre dans la mesure du possible à cette question que seront consacrées les minutes que vous voudrez bien m'accorder encore.

Malheureusement la matricule académique du XVI^e siècle ne nous a pas été conservée ; perte à jamais regrettable, que déplorait déjà le recteur de l'an 1602. Nous en savons assez,

cependant, par d'autres sources d'information, pour pouvoir affirmer que les classes et l'auditoire public n'en étaient plus, comme au début, à s'ouvrir principalement pour de jeunes clercs et des moines défroqués. L'Ecole se recrutait en nombre croissant, non seulement parmi les réfugiés, chassés par la persécution de France, d'Italie, des Pays-Bas, à un moment donné l'Angleterre aussi, mais dans l'Allemagne réformée, dans la Suisse allemande, et — ce à quoi l'on devait viser avant tout, — dans l'Helvétie romande elle-même. Parcourez la correspondance de Viret et de ses collègues, vous verrez qu'il y est mainte fois question de jeunes gens placés ou à placer en pension à Lausanne en vue de leur instruction. Presque tous les ministres, professeurs et régents de la ville étaient en mesure de recevoir des pensionnaires. Pour leur aider à les surveiller, ils avaient recours à des étudiants plus âgés qui leur servaient en même temps de secrétaires ; c'est ce qu'on appelait des *famuli* ou escholiers-servants. Plus d'un homme de lettres venu du dehors, domicilié au quartier de la Cité, s'était mis pareillement sur le pied d'héberger et d'éduquer dans sa maison des jeunes gens aux études. Ce n'est donc pas d'hier que date cette noble industrie lausannoise des pensionnats.

Le chiffre des escholiers était sujet à de fortes et fréquentes fluctuations, ne fût-ce qu'à cause de la peste qui ravagea le pays à plus d'une reprise. La plus meurtrière de ces épidémies fut celle de 1551, qui conduisit Théodore de Bèze aux portes du tombeau. L'Ecole, cette année-là, était déserte ; les cours durent même être suspendus. La disette aussi, un extraordinaire renchérissement de la vie, venaient parfois éclaircir les rangs. Mais sitôt que le fléau s'apaisait, on voyait les vides se combler rapidement. Ce qui contribuait, avec le mérite reconnu du corps enseignant, à assurer l'accroissement du nombre des élèves, ce fut la libéralité de MM. de Berne envers les nécessiteux tant du pays que de l'étranger. Il suffit de feuilleter les comptes fort bien tenus du bailliage de Lausanne pour se faire une idée de la

somme respectable de florins et de couronnes qui se dépen-sait, trimestre après trimestre, en bourses en faveur de la jeunesse studieuse, en pensions allouées à des hommes de lettres qu'attiraient et la réputation naissante de notre Aca-démie et la sécurité dont on jouissait sous les ailes de la puissante république de Berne. Ajoutez que tout le personnel académique, tant étudiants que professeurs, était, de par une ordonnance souveraine, au bénéfice de certaines immu-nités. Il était exempt, entre autres, de la finance d'*entrage* que le Conseil de ville avait le droit d'imposer à tout *ave-naire* admis à l'habitation.

Que ces largesses aient donné lieu à plus d'un abus ; qu'elles n'aient pas toujours été judicieusement appliquées, à peine est-il besoin de le dire. Certains aigrefins s'enten-daien t à merveille à surprendre la bonhomie bernoise en se faisant passer pour nouveaux convertis à l'Evangile. L'exem-ple typique de ces chevaliers d'industrie nous est fourni par un moine en rupture de vœux, du nom d'Antoine Cathelan. Il avait trouvé le moyen de se faire entretenir pendant sept mois, avec sa prétendue femme, aux dépens du fonds des subsides. Démasqué par le recteur, qui se trouvait être Théo-dore de Bèze, et traité de la façon qu'il méritait, il se vengea, à son retour en France, par la publication d'un pamphlet ordurier contre les professeurs et ministres de Lausanne et de Genève. Les nôtres dédaignèrent d'y répondre. Calvin qui, lui aussi, avait eu son lot d'infamies, ne jugea pas au-dessous de sa dignité de tailler sa meilleure plume pour administrer à cet obscur calomniateur une volée de bois vert, sous le titre : « Réformation pour imposer silence à un certain belitre, jadis cordelier d'Albigeois ».

Parlons des étudiants vraiment dignes de ce qualificatif. Au moment de se faire immatriculer, l'escholier était appelé à promettre entre les mains du recteur : piété envers le Seigneur et fidélité à la magnifique république de Berne, obéis-sance à tout précepte équitable et diligence en ses études, dévouement aux intérêts de l'Ecole et déférence respec-

tueuse pour ses supérieurs. On ne lui demandait pas de profession de foi en règle, ni même l'adhésion aux Conclusions de la dispute de Berne de 1528, à laquelle étaient tenus professeurs et ministres.

Les étudiants ne se répartissaient pas encore, comme ce fut le cas plus tard, en deux facultés ou « auditoires » distincts et successifs, celui dit de philosophie et celui de théologie. Mais avant d'être admis à fréquenter les leçons publiques, ceux d'entre eux qui étaient sujets de Berne, ceux en particulier qui étaient au bénéfice d'un *stipendium*, avaient à se faire examiner par le collège des professeurs et par le principal. Ceux-ci indiquaient à chacun, selon ses capacités, quels étaient les cours qu'il lui était « expédition » de suivre. Quant aux étudiants du dehors, libre à eux de choisir les cours à leur convenance.

Les *lectiones publicae* se succédaient de 7 à 9 heures du matin et, après le *prandium* ou second déjeûner, de midi à 4 heures. En théologie, chaque leçon commençait par un résumé sous forme d'interrogation de la leçon précédente. Il n'était pas question d'examens périodiques, sauf ceux *pro ministerio*. En revanche, un article additionnel à la Loi de 1547 instituait une censure trimestrielle à subir par tous les « bénéficiaires ». Le temps des vacances était parcimonieusement mesuré : trois semaines aux vendanges, la semaine entre le dimanche des Rameaux et celui de Pâques, et c'est tout. Il est vrai que deux après-dînées par semaine, le mercredi et le samedi, étaient libres. En temps de leçons, défense de sortir de la banlieue de la ville sans l'autorisation du recteur.

Le cours ordinaire des études achevé, — ce qui ne dépendait pas tant du nombre des semestres que du plus ou moins de talent et d'application de l'étudiant et du jugement de ses professeurs — le candidat jouissant d'un subside et se destinant au service de l'Eglise entrait dans une sorte de séminaire, celui des *Extraordinarii*. Ils étaient ainsi nommés parce qu'ils n'étaient plus de l'*ordo* des escholiers

proprement dits. Ils vivaient en commun, dans la maison du ci-devant Chapitre de la cathédrale, sous la direction d'un *hospes* choisi par la Compagnie des ministres et professeurs. Tout en complétant leurs études, c'est à la prédication, principalement, qu'ils avaient à s'exercer. Mais ils devaient aussi se tenir à la disposition du *ludi moderator*, toutes les fois que celui-ci avait besoin d'un « *subsidiaire* » pour régenter telle ou telle classe du Collège. Les séminaristes faisaient ainsi leur stage en attendant, — de là le titre d'*expectants* par lequel on les trouve aussi désignés, — d'être promus à un poste de prédicant ou à une fonction scolaire.

Nous ne sommes qu'imparfairement renseignés sur le train de vie des étudiants de ce temps-là. Que tous ne fussent pas des parangons de piété et de vertu, que dans le nombre il y eût des esprits indisciplinés, que certains fauteurs de désordre aient trouvé parfois auprès du seigneur bailli, voire même à Berne auprès de personnages haut placés, une indulgence jugée excessive par la vénérable compagnie académique, il faut bien le croire, puisque Viret s'en attriste ou s'en indigne en plus d'une de ses lettres. Mais du beau témoignage qu'Hotman délivrait à l'Ecole de Lausanne il est permis de conclure que, à l'époque où il en était un des maîtres, ce devaient être des cas exceptionnels. En comparaison de ce qui se passait et se tolérait ailleurs, le niveau moral de notre jeunesse académique pouvait être réputé non moins élevé que l'était en moyenne son niveau intellectuel.

Au reste, les statuts qui régissaient l'Ecole montrent par plus d'une de leurs dispositions que le maintien d'une discipline sérieuse n'avait pas été l'un des moindres soucis de leurs auteurs. N'insistons pas, si vous le voulez, sur l'injonction de fréquenter régulièrement le culte public, celui des jours sur semaine non moins que ceux du dimanche. Mais qu'on se rappelle le contrôle qui s'exerçait, sur les mœurs autant que sur les études, par le moyen des censures trimestrielles. Celles-ci n'étaient pas, à l'origine, une simple

formalité, une cérémonie d'apparat sans grande portée pratique, comme elles le sont devenues, s'il faut en croire la chanson, par la suite des temps. Et n'était-ce pas, en regard des rudes mœurs universitaires de l'époque, une sage précaution que d'avoir inséré dans la Loi un article ainsi conçu : *Enses armaque nullus studiosus gerito ?*

Je ne sache pas que nos escholiers du XVI^e siècle fussent déjà groupés en corporations ou en sociétés ayant chacune sa devise et ses couleurs. Ce que nous savons, c'est qu'un de leurs divertissements licites étaient les représentations dramatiques, les tragédies et comédies scolaires. Les sujets, il est vrai, en étaient tirés, non de la vie profane, mais de l'histoire sainte, à moins qu'ils ne servissent à la polémique antiromaine. Ai-je besoin, à ce propos, de rappeler le drame d'*Abraham sacrificiant*, de Théodore de Bèze, cette prédication en vers si poignante en quelques-unes de ses scènes, si pleine alors d'actualité pour acteurs et spectateurs, qu'une troupe d'étudiants repréSENTA, au dire d'une tradition locale, sur la place de la Palud ?

* * *

La valeur d'un arbre se juge à ses fruits. Les fruits de notre Ecole, au temps où elle était encore seule de son espèce en terre de langue française, ce ne sont pas tant les œuvres plus ou moins savantes qu'un Viret, un Curione, un Cordier, un de Bèze, un Ribbit, un Hotman, d'autres encore, ont publiées ou du moins composées durant leur séjour à Lausanne. Ce sont avant tout les hommes qui se sont formés sous leur direction. C'est la nuée de témoins qui ont porté au près et au loin la Parole de vérité et de vie qu'ils avaient appris d'eux à épeler, à sonder et à mettre en pratique.

Aucun registre de nos archives ne nous en révèle le chiffre exact. Les noms même de la plupart nous sont inconnus ; ils sont inscrits dans un livre qui n'est pas de ce monde. Il

n'en est pas moins certain que la *Schola Lausannensis* a été, pour nombre d'églises et d'écoles évangéliques, une pépinière de pasteurs, de docteurs et de martyrs.

Sans parler des humbles prédicants qui s'en sont allés réformer nos paroisses ou enseigner dans les collèges du pays romand, elle a vu au pied de ses chaires, à côté de futurs magistrats bernois, de jeunes théologiens des cantons alémaniques dont quelques-uns étaient destinés à tenir un jour le premier rang dans l'église du *Vorort* de la Suisse réformée. En fait d'Allemands, les deux principaux auteurs du *Catéchisme palatin* s'étaient l'un et l'autre assis sur ses bancs. Il en avait été de même des futurs précepteurs de Jaques I^{er} de Grande-Bretagne et de l'héritier de Gustave Wasa de Suède. La Pologne lui doit un des recteurs de l'académie que l'Eglise réformée de ce royaume entretenait non loin de Cracovie. Elle a fourni des évangélistes aux Vallées du Piémont et aux Vaudois de la Calabre, à plus d'une communauté française d'Allemagne et d'Angleterre et aux Pays-Bas wallons (le rédacteur de la *Confessio Belgica* a été du nombre de ses nourrissons). Mais c'est à la France des Henri II et des Charles IX qu'elle a envoyé le plus fort contingent de ses disciples. Ils y ont dressé des églises au péril de leurs jours. Plusieurs ont scellé de leur sang la foi dont ils avaient reçu et la leçon et l'exemple sur les bords de notre Léman. Le récit de leurs travaux et de leurs souffrances, il faut le demander à l'*Histoire des martyrs*, de Jean Crespin, et à l'*Histoire des Eglises réformées du royaume de France*, rédigée par Théodore de Bèze. Au souvenir de ces pages que nul ne peut lire sans émotion, comment ne pas rendre à cette heure-ci l'hommage d'une respectueuse admiration à la constance héroïque de ces *cinq escholiers de Lausanne* qui, presque au sortir des études, furent honorés à Lyon, en mai 1553, de la couronne sanglante du martyre ?

Messieurs, malgré les temps tragiques où nous vivons, alors que tant d'hommes à la fleur ou dans la force de l'âge se

sacrifient pour la défense de leur patrie terrestre, il n'est pas à prévoir qu'aucun de nous soit appelé jamais à mourir de mort violente pour la sauvegarde de sa foi. Mais la foi, — il est plus d'une façon de lui rendre témoignage. On peut être dans le cas de souffrir pour la vérité sans avoir à redouter ni feu ni fagots. Parmi les hommes de foi et de science dont nous avons rappelé ce soir la mémoire, la plupart n'ont pas eu, à cause d'elle, à endurer des tourments en leur corps. En ont-ils moins souffert en leur âme et conscience ? Est-ce sans lutte, sans déchirement, sans sacrifices qu'un Viret, un Curione, un de Bèze, pour ne citer que ces noms-là, en sont venus à se former des convictions personnelles, à acquérir cette « fiance » en Dieu et en sa grâce souveraine où ils ont puisé la force d'obéir à la voix qui leur disait, comme autrefois au père des croyants : « Quitte ton pays, ta famille, la maison de ton père et va dans le pays que je te montrerai » ?

Pareil sacrifice, — que ce soit à la lettre ou au sens figuré, — tout chrétien évangélique doit être prêt à l'accepter s'il y va de la liberté et de l'intégrité de sa conscience. Mais n'est-ce pas en particulier le sort auquel nous avons à nous attendre, nous théologiens protestants du XX^e siècle, si tant est que nous soyons résolus à marcher sur les traces du Témoin fidèle par excellence et à la lumière de son Esprit ? C'est, nous avertit l'Ecriture, par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. N'est-ce pas au travers de mainte épreuve aussi, plus sérieuse encore et plus décisive que celle d'aucun examen académique, au prix de combats intimes et de renoncements de plus d'une sorte, qu'un théologien digne de ce nom est appelé, dans la règle, non seulement à se faire sa conviction religieuse, mais à chercher, à conquérir la forme intellectuelle, l'expression scientifique la plus adéquate de sa foi de chrétien ?

Chers compagnons d'armes de la génération nouvelle, vous qui êtes à l'entrée de cette sainte lice, que vous dira en terminant le plus vieux des « lecteurs » et par consé-

quent des étudiants de la Lausanne actuelle ? Quel mot d'ordre vous laissera-t-il ? — Il n'en saurait imaginer de meilleur que la parole toute simple, mais grande en sa simplicité, que s'adressaient les uns aux autres les cinq écoliers martyrs d'il y a quatre siècles : Courage, frères, courage !

H. VUILLEUMIER.

NOTES

(1) A ce propos il n'est que juste de payer un tribut de reconnaissance à quelques érudits dont les travaux ont le plus contribué à répandre du jour sur certains points de notre histoire. Ce sont, parmi les défunts, le ministre Ernest Chavannes, qui a fouillé dans les manuels du Conseil de Lausanne et commencé à explorer les dossiers déposés dans nos Archives cantonales vaudoises ; — Aimé Herminjard, le savant éditeur et presque impeccable annotateur de la Correspondance, malheureusement inachevée, des Réformateurs dans les pays de langue française ; — Emile Blösch, professeur et bibliothécaire à Berne, l'auteur d'une Histoire bien documentée des Eglises de la Suisse réformée, dont la complaisance était inépuisable pour quiconque avait recours à son aide et à son savoir. A ces noms il faut ajouter ceux des éditeurs du *Thesaurus epistolicus Calvinianus* dans le monumental *Corpus Reformatorum*, les érudits strasbourgeois Baum Cunitz et Reuss. — Parmi les vivants nous nous faisons un devoir de nommer M. Ad. Fluri, professeur à l'Ecole du Muristalden près Berne, à qui nous sommes redevable de plus d'une communication puisée à des sources de première main. — Quant aux auteurs de monographies sur tel ou tel des hommes du XVI^e siècle dont il sera question dans les pages qui suivent, il serait beaucoup trop long d'énumérer tous ceux qui nous ont fourni quelque donnée utile. Les connaisseurs constateront sans peine le profit que nous avons tiré de ces auxiliaires.

(2) Voir *Notre Pierre Viret* (Lausanne 1911 et 1912), en particulier les chap. XII (Viret et les Bernois), XV (Controverses sur la sainte cène et sur la prédestination) et XIX (Derniers conflits au sujet de la discipline ecclésiastique).

(3) Afin de réparer en quelque mesure l'omission imposée par les circonstances, notons très brièvement ce qui suit :

A maître Cordier, démissionnaire pour cause d'âge, succéda en 1557, comme principal du Collège, François Bérauld, lequel remplaça ensuite, pour le grec et la morale, Th. de Bèze, quand celui-ci obtint son congé dans l'automne de 1558. — Avant de Bèze, de 1547 à 1549, la chaire de

grec avait eu pour titulaire François de Saint-Paul, ensuite pasteur à Vevey.

La chaire de théologie resta occupée jusqu'à la démission collective de 1559 par Jean Ribbit. — A ses côtés, depuis la mort d'Imbert Pacollet, Jean-Reymond Merlin enseignait l'hébreu jusqu'au moment où il suivit de Bèze dans sa retraite. Il eut alors pour successeur Jean Lecomte, le seul des académiciens qui n'ait pas fait cause commune avec les démissionnaires.

Après l'élimination de Zébédée, la chaire des arts libéraux (à laquelle était annexé le préceptorat des Douze) eut successivement pour titulaires Quintin Le Boiteux (*Claudus*), 1549-1551 ; Eustache Du Quesnoy (*Quercetanus*), 1551-1557 ; et Jean Tagant, 1557-1559.

A côté des lecteurs ordinaires, quelques hommes de lettres donnaient, en qualité de ce que nous appellerions aujourd'hui privat-docent, des cours libres. Tel le Néerlandais Antoine Schorus, philologue classique, venu (comme le flamand Du Quesnoy) de Heidelberg.
